Publié le

Décision ID : 076-217601921-20250312-2025

## Contrat de prestation de services Entretien des espaces verts

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

## Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

## Considérant :

- la nécessité d'entretenir les espaces verts du Parc du Château de Chantereine,

## DECIDE

**Article 1**<sup>er</sup>: de signer un contrat de prestation de services avec la SARL FLP, dont le siège social est sis 25 rue Chassepot 76910 Criel-sur-Mer, pour l'entretien des espaces verts du Château de Chantereine pour l'année 2025.

Article 2 : la prestation s'élève à la somme de 12 500 € HT et comprend :

- Tonte et entretien, de mi-mars à octobre pour un montant de 7 000 € HT (20 prestations),
- Taille des haies, au mois de mai et septembre, pour un montant de 1 600 € HT,
- Entretien et taille de massifs et allées, pour un montant de 3900 € HT.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision est transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 12 mars 2025

Le Maire,

Alain Trouessin